



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
27 février 2013
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2013

25-27 juin 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire (23 et 24 janvier 2013) et de la reprise de la première session ordinaire (8 février 2013)

I. Ouverture de la session

1. Le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a tenu sa première session ordinaire de 2013 à New York les 23 et 24 janvier 2013.
2. Le Président sortant, Kim Sook (République de Corée), a ouvert la session. Il a invité le secrétaire du Conseil à faire un exposé sur l'ordre du jour provisoire et à indiquer brièvement les modifications apportées aux procédures.

II. Questions d'organisation

3. Au titre du point 1 de l'ordre du jour (Questions d'organisation), le Conseil a élu son bureau pour 2013, à savoir son président, Normans Penke (Lettonie), représentant les États d'Europe orientale, et ses vice-présidents : Janet Karim (Malawi), représentant les États d'Afrique; Junichi Sumi (Japon), représentant les États d'Asie et du Pacifique; Roberto De León Huerta (Mexique), représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes; et Vincent Herlihy (Irlande), représentant les États d'Europe occidentale et autres États.
4. Le Président sortant a remercié le Conseil d'administration, notamment les vice-présidents sortants en exercice durant son mandat, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le secrétariat du Comité. Il a indiqué que le Comité avait approuvé la nouvelle architecture régionale d'ONU-Femmes (décision 2012/6 du Comité) et que l'initiative PaperSmart avait été mise en œuvre sous sa présidence.



5. Le Président sortant a évoqué sa visite de terrain à Haïti et au Guatemala qui avait constitué le point fort de son mandat. Il avait en particulier beaucoup apprécié la possibilité de parler directement à des femmes victimes de violences sexuelles et de pouvoir comprendre les problèmes à régler et les possibilités à exploiter par ONU-Femmes sur le terrain. Tout en exprimant sa satisfaction devant le travail accompli, il a instamment demandé à ONU-Femmes de continuer à renforcer ses activités pour hâter l'élimination de la violence contre les femmes et faire en sorte que ceux qui s'y livrent répondent de leurs actes. Il a réaffirmé l'engagement de la République de Corée en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes dans le monde entier et conclu son allocution en soulignant la nécessité de poursuivre l'appui politique, diplomatique et financier apporté à ONU-Femmes.

6. Le nouveau Président du Conseil d'administration pour 2013 a remercié le Président sortant d'avoir organisé une transition sans heurt et salué sa contribution aux travaux du Conseil en 2012. Il a également félicité les nouveaux vice-présidents de leur élection. Il a déclaré qu'au cours des deux années précédentes, ONU-Femmes était devenue un acteur de premier plan pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein du système des Nations Unies, surpassant bien des attentes. Il se réjouissait de travailler avec le Conseil d'administration au cours de l'année à venir et a fait part de ses attentes quant aux événements importants prévus pour 2013, dont la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et la visite de terrain et la réunion commune des conseils d'administration d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM). En 2014, ONU-Femmes s'emploierait à coordonner la visite de terrain et la réunion commune des conseils d'administration.

7. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié les membres du Bureau sortant et souhaité la bienvenue à ceux qui avaient été élus pour les remplacer. Elle a évoqué les affaires de violences contre les femmes qui venaient de connaître un retentissement mondial et appelé à condamner les coupables. Elle a instamment engagé les gouvernements à participer à l'initiative COMMIT lancée par ONU-Femmes pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Soulignant qu'à la date de la session, 16 gouvernements avaient déjà pris des engagements, elle a appelé tous les autres à faire de même. Elle a décrit un certain nombre des progrès importants accomplis dans le monde en 2012 pour l'égalité des sexes, y compris la célébration en octobre de la première Journée internationale de la fille et l'adoption par les États Membres en décembre de la toute première résolution sur l'intensification des efforts déployés au niveau mondial pour éliminer les mutilations génitales féminines (résolution 67/146).

8. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté, le programme de travail de la première session ordinaire de 2013 et le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2012 (UNW/2012/17).

9. Il a également approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la session annuelle de 2013, prévue du 25 au 27 juin 2013 (voir annexe I), et adopté le projet de plan de travail pour 2013 tel qu'oralement modifié (voir annexe II).

10. Le Conseil d'administration a adopté les deux décisions suivantes : 2013/1, concernant le rapport portant sur les activités opérationnelles, et 2013/2, concernant feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré (voir annexe III).

III. Activités opérationnelles

11. La Directrice de l'Entité a présenté son rapport sur les activités opérationnelles (UNW/2013/1). En présentant les principaux résultats obtenus, elle a souligné à quel point il importait qu'ONU-Femmes assure la cohérence entre ses activités opérationnelles et son travail normatif. Elle a noté avec satisfaction que la résolution adoptée récemment par l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226) reflétait cet aspect du mandat d'ONU-Femmes. Elle a donné un aperçu des six domaines visés dans le rapport, à savoir : le financement, les partenariats stratégiques, le renforcement des capacités, l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'évaluation et le suivi des conférences internationales.

12. Plusieurs intervenants ont remercié le Président du Conseil d'administration sortant pour le travail accompli et félicité son successeur. Ils ont également remercié la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes et le personnel de l'Entité pour tout le travail accompli tel qu'il figure dans le rapport sur les activités opérationnelles.

13. Les délégations ont demandé que les rapports à venir soient davantage axés sur les résultats, notamment sur la façon dont les activités d'ONU-Femmes avaient contribué à combler les écarts et à lutter contre les inégalités entre les sexes. En particulier, elles ont exhorté ONU-Femmes à renforcer son action, à s'engager et à faire rapport plus systématiquement dans des domaines tels que les secours humanitaires, la réduction des risques de catastrophe, l'évolution du climat, l'éducation, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le renforcement des capacités des fonctionnaires de l'ONU en matière d'égalité entre les sexes. Elles ont également souligné qu'il importait de mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, notamment dans la perspective de la troisième conférence internationale consacrée aux petits États insulaires en développement, prévue en 2014.

14. Certaines délégations ont pris acte des difficultés rencontrées par ONU-Femmes pour ce qui est du financement, le montant total des contributions restant très en deçà des objectifs annuels prévus dans le plan stratégique pour 2011-2013 (UNW/2011/9), et vivement invité les États Membres à envisager d'accroître leurs contributions aux ressources de base de l'Entité, en particulier dans le contexte des discussions portant sur le programme de développement pour l'après-2015. Certaines délégations ont fait observer que l'équilibre actuel entre les ressources de base et les autres ressources était nettement meilleur que dans beaucoup d'autres organismes du système des Nations Unies. Elles ont rendu hommage à la stratégie de mobilisation des ressources et à l'action menée par l'Entité pour élargir sa base de donateurs en intensifiant ses activités de sensibilisation à l'intention de la société civile (la création du Groupe consultatif de la société civile, notamment) et en s'employant activement à conclure des partenariats avec le secteur privé.

15. Les intervenants se sont félicités de l'appui dont ONU-Femmes a bénéficié par le truchement du Fonds pour l'égalité des sexes et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le représentant de l'Espagne a félicité ONU-Femmes des résultats obtenus par le Fonds pour l'égalité des sexes et de l'arrivée de nouveaux bailleurs de fonds, relevant que ce mécanisme avait été conçu à l'origine comme un fonds multidonateurs.

16. Les délégations ont pris acte des efforts déployés par ONU-Femmes pour coordonner les efforts et promouvoir la cohérence et la responsabilisation à l'échelle du système en ce qui concerne l'égalité des sexes, en élaborant notamment un plan d'action à l'échelle du système pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une délégation a engagé ONU-Femmes à renforcer la synergie et la continuité de ses travaux avec ceux d'autres organisations internationales et régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la coopération islamique.

17. Certains intervenants se sont félicités du lancement de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes, programme conjoint d'ONU-Femmes et de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Prenant acte de l'importance d'une évaluation décentralisée des programmes, des délégations ont invité ONU-Femmes à accroître encore le nombre d'évaluations des activités opérationnelles entreprises au niveau national. D'autres attendaient avec intérêt la présentation d'évaluations lors de la session annuelle, dans l'espoir que ces évaluations mèneraient ONU-Femmes à présenter des rapports davantage axés sur les résultats. Il a également été dit que les recommandations issues des évaluations devaient être suivies d'effet.

18. Plusieurs délégations ont souligné que l'élimination de la violence contre les femmes était une priorité pour ONU-Femmes, évoquant à cet égard l'importance de l'initiative COMMIT et du thème prioritaire choisi pour la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, à savoir « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ». Les intervenants ont également donné en exemple le programme « Des villes sûres pour les femmes et les enfants » exécuté par ONU-Femmes. Les délégations ont engagé l'Entité à continuer de dégager de nouveaux thèmes prioritaires. De nombreux intervenants ont mentionné l'importance de l'émancipation économique des femmes face aux répercussions des crises économiques.

19. Des intervenants ont engagé ONU-Femmes à contribuer au développement durable après 2015 en prenant en compte systématiquement la problématique hommes-femmes et en participant à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Certains ont insisté sur la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, et pris acte du rôle joué par ONU-femmes en aidant les organismes partenaires à s'acquitter de la mission de mieux promouvoir l'égalité des sexes que leur a confiée l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 concernant l'examen quadriennal complet. Une délégation a insisté pour qu'ONU-Femmes prenne l'initiative afin de faire en sorte que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes restent des pièces maîtresses de toutes les activités de développement.

20. Les intervenants ont engagé ONU-Femmes à conserver le principe de la gestion axée sur les résultats dans son plan stratégique révisé pour la période 2014-2017 et attendent avec intérêt le cadre de résultats révisé. Certains ont demandé des informations claires sur le plan d'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017 et demandé que soient organisées, en complément des évaluations, des réunions d'information et de consultations informelles à ce sujet avant la session annuelle 2013 du Conseil d'administration. Une délégation a exprimé l'espoir que le plan stratégique pour 2014-2017 prévoirait l'amélioration du suivi et des rapports ainsi que l'élargissement et l'approfondissement des synergies avec les autres entités des Nations Unies.

21. Certaines délégations se sont félicitées du caractère décentralisé de l'architecture régionale. Les Îles Salomon ont proposé qu'ONU-Femmes crée un bureau dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Djibouti a réitéré son appel à la création d'un bureau de pays d'ONU-Femmes, proposition qui avait été formulée au cours de la visite commune des Conseils d'administration du FNUAP, du PAM, du PNUD, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et de l'UNOPS à Djibouti en 2012. Les délégations ont souligné l'importance de la transparence et d'une représentation géographique équitable dans le recrutement et la répartition des fonctionnaires, et souligné leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle architecture régionale qui devrait être intégralement mise en œuvre pour la fin de 2013. La Turquie a salué la création d'un bureau régional à Istanbul et le Malawi a pris note de l'entrée en activité du bureau de pays ouvert sur son territoire. Certaines délégations ont souhaité prendre connaissance des résultats d'une analyse fonctionnelle permettant de décrire le fonctionnement de la future nouvelle architecture régionale, notamment dans le contexte des rôles de coordination et de plaidoyer que les bureaux multinationaux devraient jouer.

22. En réponse à des questions des nouveaux membres du Comité exécutif sur l'historique des décisions relatives aux marqueurs de l'égalité des sexes et à la nouvelle architecture régionale, la Directrice de l'Entité a pris note de la nécessité de mettre à niveau les connaissances des nouveaux arrivés quant aux procédures et critères qu'ONU-Femmes avait adoptés dans ces domaines. Pour ce qui concerne la présence nationale, la résolution de l'Assemblée générale portant création de l'Entité (résolution 64/289) ainsi que la résolution 67/226 affirmaient qu'ONU-Femmes n'avait pas à assurer une présence physique dans chaque pays, mais qu'il lui appartenait plutôt de travailler et de faire des progrès au sein du système des Nations Unies existant. Elle a indiqué que la désignation de bureaux multipays avait pour premier objectif de renforcer les capacités là où elles faisaient principalement défaut et que le rapport annuel à paraître en juin 2013 comprendrait de plus amples informations sur la mise en œuvre de l'architecture régionale.

23. Répondant aux observations de certains États Membres sur l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a fait remarquer que les ressources restaient très faibles bien qu'un certain équilibre ait été atteint.

24. Elle a pris acte de la nécessité de renforcer les capacités d'ONU-Femmes dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. À titre d'exemple, elle a cité la collaboration menée avec le Département des affaires politiques pour créer un fichier de plus de 200 médiatrices travaillant dans des zones de conflit. En ce qui concerne le rôle d'ONU-Femmes dans les affaires humanitaires, l'Entité renforçait

ses capacités en collaborant avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et en participant au Sous-Groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations.

25. Sur la coordination, la Directrice exécutive a noté qu'ONU-Femmes avait favorisé la généralisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies et notamment dans le Groupe des Nations Unies pour le développement par le truchement des marqueurs de l'égalité hommes-femmes. Elle a aussi évoqué le rôle de chef de file que joue ONU-Femmes dans le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et qu'elle utilise pour travailler avec les commissions régionales, par exemple.

26. Répondant à une demande d'information portant sur le plan d'élaboration du plan stratégique pour la période 2014-2017, la Directrice exécutive a évoqué trois principes directeurs : a) le maintien de l'utilité du plan; b) la nécessité d'actualiser le plan en prenant en compte les principaux événements des 18 derniers mois; c) la nécessité de rationaliser le cadre de résultats. Elle s'attendait à des échanges de vues réguliers avec le Conseil d'administration sur le plan stratégique dès le mois de mars 2013. ONU-Femmes s'emploierait à distribuer au Conseil d'administration un document de séance sur la question au mois de juin. Elle a rappelé qu'il s'agirait d'une version révisée du plan stratégique pour 2011-2013 (d'ores et déjà approuvé par le Comité) et non d'un nouveau plan.

27. En ce qui concerne plus particulièrement les activités d'ONU-Femmes, la Directrice exécutive a indiqué que les marqueurs de l'égalité des sexes ou de l'évolution de l'inégalité entre les sexes n'étaient pas encore disponibles et, qu'en fait, ils seraient ardues à mettre au point. Cela étant, des lignes de base étaient définies en Équateur et au Mexique, et les bonnes pratiques correspondantes pouvaient faire l'objet d'un échange.

28. En ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel des Nations Unies sur l'égalité des sexes, la Directrice exécutive a relevé qu'ONU-Femmes proposait et dispensait une formation à son centre de formation de Saint-Domingue. Le Directeur adjoint du Bureau des politiques et des programmes a déclaré qu'ONU-Femmes pourrait partager les pratiques optimales des équipes de pays qui avaient avec succès renforcé les capacités relatives à l'égalité des sexes au niveau national. La Directrice adjointe du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques a affirmé que la programmation d'ONU-Femmes aux échelons national et régional permettrait d'appuyer les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, comme les États Membres l'avaient demandé.

29. Le Conseil d'administration a adopté une décision concernant le rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur les activités opérationnelles (UNW/2013/1).

IV. Réunions d'information informelles

Comité des commissaires aux comptes

30. Le Directeur de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a informé le Conseil d'administration de la suite donnée aux

recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/319/Add.1).

Taux harmonisés de recouvrement des coûts

31. Le Directeur de la Division de la gestion et de l'administration et le Chef du budget de la Division ont informé le Conseil d'administration des règles et du taux harmonisé proposé pour le recouvrement des coûts, et notamment du contexte et des principes essentiels autour desquels les propositions avaient été formulées ainsi que des catégories de dépenses, du cadre conceptuel harmonisé, de la méthode, des calculs et des prochaines étapes.

32. Le Conseil d'administration a été informé qu'une réunion informelle commune se tiendrait dans les jours suivants et qu'une équipe de facilitation commune transmettrait un projet de décision harmonisée aux Conseils d'administration du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et de l'UNOPS. ONU-Femmes procéderait alors à l'établissement du prochain budget intégré, conformément à la décision.

Activités opérationnelles dans les pays

33. Le Conseil d'administration a visionné un petit film sur l'initiative globale d'ONU-Femmes intitulée « Des villes sûres pour les femmes et les enfants », où l'on voit des villes du monde entier qui s'efforcent d'améliorer la sûreté des lieux publics. Soulignant les progrès accomplis, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a déclaré que le monde résonnait des voix des femmes, des hommes et des jeunes qui disaient : « cela suffit! », et ajouté qu'il existait un appel mondial à l'action pour mettre fin à l'impunité et protéger les droits des femmes et des filles à vivre à l'abri de la violence et des discriminations. Les participants – de hauts fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de l'UNICEF – ont parlé du programme pour « des villes sûres et durables » mené conjointement avec ONU-Femmes dans huit grandes villes : le grand Beyrouth, Douchanbé, le grand Manille, Marrakech (Maroc), Nairobi, Rio de Janeiro (Brésil), San José et Tegucigalpa. ONU-Femmes restait toujours un partenaire clef et un catalyseur de changement pour 20 grandes villes du monde entier. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a considéré qu'ONU-Femmes avait le potentiel d'atteindre 35 grandes villes en 2013, soit nettement plus que ce que prévoyait le plan stratégique 2011-2013, dans le cadre duquel cet objectif ne serait atteint qu'en 2017.

34. Les États Membres ont remercié le groupe de sa communication et félicité les entités des travaux qu'elles avaient menés dans ce domaine. Ils ont fait valoir qu'il importait de sensibiliser les populations locales à la question de la violence contre les femmes et trouvé l'exposé utile compte tenu, en particulier, de l'intérêt qu'il présentait pour la session à venir de la Commission de la condition de la femme.

V. Observations finales

35. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Président d'avoir dirigé le Conseil d'administration tout au long de la première session ordinaire, couronnée de succès, et félicité le Conseil de la décision relative au rapport sur les activités opérationnelles.

36. Elle a demandé que tous les États Membres unissent leurs efforts pour renforcer ONU-Femmes et exprimé son appui à l'ensemble des avancées vers l'égalité des sexes auxquelles les États Membres avaient contribué. Elle a pris note qu'il avait été demandé que la présence d'ONU-Femmes soit renforcée et affirmé que l'Entité collaborerait avec le système des Nations Unies au moyen de ses bureaux régionaux ou desservant plusieurs pays.

37. Elle a remercié tous les Gouvernements qui avaient apporté ou s'étaient engagés à apporter des fonds à ONU-Femmes et demandé que le Conseil d'administration aide l'Entité à continuer d'élargir la base de ses donateurs et d'approfondir les liens noués avec eux. Elle a noté le succès de l'initiative PaperSmart, que les membres du Conseil avaient récemment acceptée, et dit que les économies réalisées seraient utilisées pour aider les femmes sur le terrain.

38. Elle s'est engagée à ce que des réunions d'information soient organisées, sur diverses questions, en particulier à l'intention des nouveaux membres, comme l'avaient demandé des États Membres. Elle a souligné qu'il fallait que le Conseil d'administration appuie la préparation de la visite de terrain et de la réunion commune de 2014 des Conseils d'administration du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, du PAM et de l'UNICEF, que l'Entité cordonnerait. Elle a conclu en souhaitant à nouveau la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et en se réjouissant à la perspective de poursuivre l'étroite collaboration engagée.

39. Le Président du Conseil d'administration s'est félicité de toutes les observations que les États Membres avaient faites au cours de la session et les a invités à faire toutes propositions. Il espérait notamment que des avancées seraient enregistrées concernant les bureaux régionaux, la rationalisation du cadre de résultats et le plan stratégique pour la période 2014-2017. Il a demandé que soit renouvelé l'appui à la stratégie d'ONU-Femmes concernant la mobilisation des ressources et aux efforts que l'Entité déployait et a conclu en se réjouissant à la perspective de coopérer étroitement avec les membres du Conseil en 2013.

40. Pour ce qui concernait les délibérations conjointes futures sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré et l'examen commun de l'incidence des définitions des coûts et des classifications d'activités sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts (DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8) (voir également par. 42), le Président a annoncé que deux Vice-Présidents du Conseil, l'un japonais et l'autre mexicain, avaient été chargés de faciliter la prise de décisions, au nom du Conseil et aux côtés des facilitateurs du Conseil d'administration du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS et de celui de l'UNICEF.

41. La première session ordinaire de 2013 a alors été suspendue.

42. À la reprise de sa première session ordinaire, le 8 février 2013, le Conseil d'administration d'ONU-Femmes a examiné la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré.

43. Le Vice-Président mexicain a présidé la session. Il a noté qu'ONU-Femmes et l'UNICEF avaient organisé ensemble la reprise de la première session ordinaire du Conseil d'administration de l'Entité. La session du Conseil d'administration de l'UNICEF du 8 février ayant pris fin suffisamment tôt, celui d'ONU-Femmes a eu la possibilité de reprendre sa première session ordinaire sans frais. Le Vice-Président s'est félicité de cette initiative et a remercié l'UNICEF de sa générosité.
44. Le Vice-Président a noté que la décision d'harmoniser les taux de recouvrement des coûts était commune aux divers conseils d'administration et que celui du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS et celui de l'UNICEF avaient déjà adopté des décisions analogues lors de leurs premières sessions ordinaires respectives (voir annexe III, décision 2013/2).
45. Le secrétaire du Conseil d'administration a ensuite présenté les travaux du Conseil pour la reprise de la première session ordinaire. Il a noté que le Conseil examinerait un projet de décision concernant la « Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, à partir de 2014, et l'état du recouvrement des coûts ».
46. Le Conseil a adopté sa décision 2013/2, relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, à partir de 2014, et à l'état du recouvrement des coûts.
47. Après l'adoption de la décision, des délégations ont félicité le FNUAP, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNICEF de leur collaboration et les ont encouragés à la poursuivre à l'avenir.
48. Des délégations ont félicité ONU-Femmes d'avoir organisé la reprise de la session ordinaire en collaboration avec l'UNICEF. Des États Membres ont noté qu'il conviendrait d'encourager la collaboration entre entités dans tout le système des Nations Unies.
49. La reprise de la première session ordinaire de 2013 a alors pris fin.

Annexe I

Projets d'ordre du jour et de plan de travail provisoires de la session annuelle (25-27 juin 2013)

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Plan stratégique
3. Évaluation
4. Questions diverses

Plan de travail provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Mardi 25 juin	10 heures-11 h 30		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session annuelle de 2013 • Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2013
		2	Plan stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013 : rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
	15 heures-17 heures	2	Plan stratégique (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Présentation des projets de décision</i>
Mercredi 26 juin	10 heures-13 heures	3	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de 2012 sur les fonctions d'évaluation d'ONU-Femmes
	13 h 30-14 h 45		<i>Réunion d'information sur la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable</i>
	15 heures-18 heures		Réunion d'information spéciale sur les activités opérationnelles d'ONU-Femmes au niveau des pays <i>Consultations sur les projets de décision</i>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Jeudi 27 juin	10 heures-11 heures		Réunion d'annonce de contributions
	11 heures-13 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
	15 heures-18 heures	4	Questions diverses
			<i>Adoption des projets de décision</i>
	1	Questions d'organisation	
			<ul style="list-style-type: none"> Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la seconde session ordinaire de 2013
			Clôture de la session
			<ul style="list-style-type: none"> Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

Annexe II

Projet de plan de travail annuel pour 2013 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Première session ordinaire (23 et 24 janvier 2013) et reprise de la première session ordinaire (8 février 2013)

Ouverture de la session

- Déclaration du Président du Conseil d'administration
 - Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes
1. Questions d'organisation
 - Élection du Comité restreint du Conseil d'administration de 2013
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session ordinaire de 2013
 - Adoption du rapport sur les travaux de la seconde session ordinaire de 2012 (UNW/2012/17)
 - Adoption du projet de plan de travail annuel pour 2013
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail provisoires de la session annuelle de 2013
 2. Activités opérationnelles
 - Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les activités opérationnelles d'ONU-Femmes (UNW/2013/1)
 3. Questions diverses
 - Adoption de projets de décision

Déclarations finales

- Déclaration du Président du Conseil d'administration
- Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

Session annuelle (25-27 juin 2013)

Ouverture de la session

- Déclaration du Président du Conseil d'administration
 - Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
1. Questions d'organisation
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session annuelle de 2013
 - Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2013 (UNW/2013/2)

- Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la seconde session ordinaire de 2013
- 2. Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013
 - Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013
- 3. Évaluation
 - Rapport annuel pour 2012 sur les fonctions d'évaluation d'ONU-Femmes
- 4. Questions diverses
 - Adoption de projets de décision

Déclarations finales

- Déclaration du Président du Conseil d'administration
- Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

Seconde session ordinaire (16-18 septembre 2013)

Ouverture de la session

- Déclaration du Président du Conseil d'administration
- Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
- 1. Questions d'organisation
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la seconde session ordinaire de 2013
 - Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2013
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session ordinaire de 2014
 - Débat sur le projet de plan de travail pour 2014
- 2. Plan stratégique pour 2014-2017
 - Plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2014-2017
- 3. Questions financières, budgétaires et administratives
 - Projet de budget intégré d'ONU-Femmes pour 2014-2015
- 4. Questions relatives à l'audit
 - Rapport annuel d'audit interne
- 5. Visites conjointes sur le terrain
 - Rapport sur la visite conjointe au Myanmar du Conseil d'administration du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme des Nations Unies pour le développement, et des Conseils d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

- Rapport sur la visite conjointe en Thaïlande du Conseil d'administration du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme des Nations Unies pour le développement, et des Conseils d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

6. Questions diverses

- Adoption de projets de décision

Déclarations finales

- Déclaration du Président du Conseil d'administration
- Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

Annexe III

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2013 et à sa reprise

2013/1

Rapport sur les activités opérationnelles

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les activités opérationnelles de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes^a;
2. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

24 janvier 2013

2013/2

Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, à partir de 2014, et état du recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2012/27 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la décision 2012/20 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la décision 2012/7 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), appelant à perfectionner le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, et rappelle également la nécessité d'appliquer la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier la section D de la partie II, concernant le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, et prévoyant des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base;
2. *Considère* que le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, permettra de moins puiser dans les ressources de base pour financer les frais de gestion des contributions au titre des autres ressources, et d'allouer une plus large proportion de ressources de base aux activités de programme, et favorisera ce faisant le versement de contributions au titre de ces dernières ressources;
3. *Approuve* la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts présentée dans le document DP-FPA/2012/1-E/ICEF/2012/AB/L.6^b, et affinée dans le document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8, et se félicite de ce que le nouveau cadre harmonisé prévoit une plus grande transparence et une meilleure

^a UNW/2013/1.

^b Examen commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activité sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts.

répartition proportionnelle du financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources;

4. *Approuve* un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, qui sera réexaminé en 2016, avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et décide que la révision du taux de recouvrement des coûts aura lieu après l'analyse et l'évaluation indépendante des rapports visés plus bas, aux paragraphes 15 et 17 de la présente décision;

5. *Souligne* que le principe de l'harmonisation des taux s'appliquera également aux taux de recouvrement des coûts différenciés, l'objectif étant d'encourager les organismes des Nations Unies à coopérer et d'éviter qu'ils ne se fassent concurrence dans la mobilisation des ressources, et approuve la structure ci-après pour le taux de recouvrement des coûts différenciés :

a) Réduction harmonisée de 1 % des contributions thématiques aux niveaux mondial, régional et national pour le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF (8 % – 1 % = 7 %), ONU-Femmes continuant d'appliquer le taux de 8 % à titre provisoire;

b) Maintien des taux préférentiels existants pour la participation des gouvernements aux coûts, les contributions Sud-Sud et les contributions du secteur privé;

6. *Décide* que les arrangements existants seront honorés en appliquant les taux précédemment approuvés pour le recouvrement des coûts et que les accords nouveaux ou renouvelés suivront les prescriptions de la présente décision;

7. *Décide également* qu'à titre exceptionnel, et selon l'urgence de la situation, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes pourra envisager d'accorder, au cas par cas, une dérogation à l'application des taux de recouvrement des coûts, compte tenu des priorités pertinentes, des modalités applicables pour obtenir des frais de gestion moindres, et des objectifs d'harmonisation, et l'en informera dans les rapports financiers annuels;

8. *Décide en outre* que la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et les taux correspondants s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2014;

9. *Prend acte* des principes directeurs du budget intégré présentés : a) dans la note conjointe du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré, qui a été soumise à la seconde session ordinaire de 2012; et b) dans le modèle de plan de ressources intégrées, comprenant une présentation harmonisée du taux de recouvrement des coûts au tableau 6 de la note conjointe^c;

10. *Réaffirme* qu'il doit être périodiquement consulté au sujet du budget intégré d'ONU-Femmes pour la période 2014-2017 et prie l'Entité de présenter pour examen le projet officiel de budget intégré, indiquant les ressources de base et autres ressources, dans le cadre du débat sur le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, à la session annuelle de 2013;

^c DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8.

11. *Prie* ONU-Femmes de présenter des prévisions de coûts qui soient entièrement transparentes et cohérentes et permettent aux donateurs de comprendre la part des dépenses directement imputables aux programmes et projets, ainsi que le taux applicable pour le recouvrement des coûts;

12. *Insiste* pour que l'emploi des ressources obtenues grâce au recouvrement des coûts gagne en efficacité et en transparence et prie ONU-Femmes de présenter, dans le rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive au Conseil d'administration, les montants reçus au titre du recouvrement des coûts et l'utilisation qui en est faite;

13. *Prie* ONU-Femmes de continuer de satisfaire aux exigences d'efficacité et de rentabilité en vue de réduire encore ses frais de gestion, afin de diminuer le taux de recouvrement des coûts fixé, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des renseignements et une analyse à ce sujet lors de l'examen à mi-parcours de son budget intégré;

14. *Prie également* ONU-Femmes d'établir un projet de budget intégré, sur la base des taux de recouvrement des coûts approuvés énoncés plus haut et du cadre conceptuel du budget intégré;

15. *Prie* ONU-Femmes, agissant en collaboration avec le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de son budget intégré des renseignements sur l'application des taux de recouvrement des coûts approuvés, avec la méthode approuvée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226;

16. *Prie également* ONU-Femmes de recommander, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son budget intégré et en collaboration avec le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seront présentées à la session annuelle de 2016;

17. *Demande* la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante sur la conformité aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

8 février 2013

Note : À l'issue d'un processus commun de facilitation (ayant réuni Hinke Nauta représentant le Conseil d'administration du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS, John Mosoti celui de l'UNICEF et Junichi Sumi et Roberto De León Huerta celui d'ONU-Femmes), des décisions analogues ont été adoptées par le Conseil d'administration du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS (décision 2013/9, du 1^{er} février 2013) et par celui de l'UNICEF (décision 2013/5, du 8 février 2013).